

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord minoritaire du 21 février 2008 relatif aux carrières de la Fonction Publique, le ministère de la santé a ouvert un cycle de négociations concernant la catégorie B de la Fonction Publique hospitalière. Ces négociations vont s'étaler jusqu'à fin décembre 2009. Elles se déroulent par filière : paramédicaux, administratifs, techniques, socio-éducatifs.

Salaires : on est loin du compte !

Une seule séance s'est tenue pour la filière paramédicale, car le ministère a reporté à deux reprises les négociations.

Il est clair que très vite, les organisations syndicales ont compris qu'en termes de négociation, la marge était mince. En fait le Ministère ne fait que concilier l'accord signé dans la Fonction Publique, tout en y intégrant les nouveautés spécifiques à la FPH, notamment l'instauration du LMD et son impact sur les carrières des infirmier(e)s. Désormais, les promotions d'élèves débutant leur formation en septembre 2009, intégreront la catégorie A. C'est donc principalement dans cette optique que le Ministère travaille.

Ne nous leurrions pas, seuls les nouveaux diplômés infirmiers seront reclassés en A dans un premier temps, en juillet 2012. Ensuite un calendrier devrait être défini pour reclasser les infirmiers en fonction, sur plusieurs années.

Le ministère a conditionné ce reclassement à des contreparties : remise en cause du droit à partir en retraite à 55 ans, élargissement du champ de compétence, mobilité imposée ...

Concernant la revalorisation de la grille B

Rappelons que la grille de salaire des paramédicaux (Classement indiciaire intermédiaire) avait été obtenue suite au grand mouvement de l'automne 1988. Plus de vingt ans après, cette grille a très peu évolué et les organisations syndicales sont intervenues unanimement pour évoquer la nécessité de revaloriser plus conséquemment que proposé les indices des grilles et de revoir les durées d'échelon.

Elles ont insisté également sur le délai d'application trop long (fin 2011), qui pour la catégorie C était intervenu un an après toutes les autres Fonctions Publiques.

SUD Santé Sociaux en a profité pour rappeler ses principales revendications en la matière notamment l'instauration d'une carrière et d'une grille linéaire et d'une revalorisation de 300• pour toutes les catégories, précisant que sur la catégorie C, on restait loin du compte !

Le ministère a répondu qu'il n'était pas question d'ouvrir de nouvelles négociations sur la catégorie C, celle-ci ayant obtenu le maximum possible !

Le ministère a délimité le bornage de la nouvelle grille B en conformité avec le contenu de l'accord signé dans la Fonction Publique. Cette décision n'est pas négociable.

C'est donc une revalorisation à minima qui s'opèrera. Les seuls espaces de discussion reposent sur des questions de durée de certains échelons et éventuellement, après calcul, sur l'avancement de la date d'application.

La majorité des personnels ne gagnera en moyenne que 2 ou 4 points d'indice (soit entre 9 et 18 euros net) pour les classes normales et 4 à 6 points pour les classes supérieures. Les derniers échelons seront difficilement accessibles en raison des quotas d'avancement. Les reclassements envisagés ne reprennent pas toute l'ancienneté acquise notamment pour ceux qui sont bloqués au dernier échelon de leur classe.

Concernant le futur reclassement en A

SUD revendique pour tous les personnels paramédicaux en fonction ce reclassement immédiat. Cette revendication est ancienne, car les études paramédicales sont passées à Bac + 3 depuis très longtemps (pour le ministère cette condition n'est remplie que pour les nouvelles formations !!!)

Le droit à la retraite à 55 ans doit être conservé, même si ce droit est de moins en moins utilisable du fait de l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une retraite décente.

Puisque l'ensemble des organisations syndicales sont en désaccord avec les actuelles propositions ministérielles, SUD propose qu'une intersyndicale se mette rapidement en place afin de se donner les moyens d'imposer les revendications des personnels !



Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 12 octobre 2009

grilles actuelles

futures grilles

Classe normale	<i>indice majoré</i>	<i>durée moyenne</i>	<i>mode de reclassement</i>	<i>indice majoré</i>	<i>durée moyenne</i>
1er échelon	308	1 an	ancienneté acquise	327	1 an
2ème échelon	324	2 ans	ancienneté acquise	332	2 ans
3ème échelon	343	3 ans	ancienneté acquise	346	3 ans
4ème échelon	367	3 ans	ancienneté acquise	370	3 ans
5ème échelon	390	4 ans	ancienneté acquise	394	4 ans
6ème échelon	416	4 ans	ancienneté acquise	420	4 ans
7ème échelon	446	4 ans	ancienneté acquise	450	4 ans
8ème échelon	481		ancienneté acquise	483	4 ans
9ème échelon			nouveau	515	

la plupart des paramédicaux débutent leur carrière au 2ème échelon

Classe supérieure

1er échelon	411	2 ans	ancienneté acquise	423	2 ans
2ème échelon	442	2 ans	3/2 ancienneté acquise	448	3 ans
3ème échelon	466	3 ans	ancienneté acquise	471	3 ans
4ème échelon	490	3 ans	4/3 ancienneté acquise	494	4 ans
5ème échelon	515	4 ans	ancienneté acquise	519	4 ans
6ème échelon	534		ancienneté acquise	535	4 ans
7ème échelon			nouveau	551 562	en 2009 en 2011

la promotion ne s'effectue jamais au 1er échelon

la promotion à la classe supérieure est possible à partir du 5ème échelon de la classe normale et comptant au moins 10 de service effectifs dans l'un des corps

le quota de classes supérieures est de 40%

valeur du point d'indice au 1er octobre 09

4,6073 €

